



**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de  
L'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres  
Organisations Internationales à Genève**

**DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE A L'OCCASION DE LA 48EME  
SESSION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU  
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,**

**11 juin 2014, Genève**

Excellence madame la Présidente,

La délégation de la Côte d'Ivoire se félicite de l'aisance avec laquelle vous conduisiez les travaux de la 84eme session du Groupe consultatif commun du CCI qui coïncide avec son cinquantième et se réjouit d'y prendre part.

La 48ème session annuelle du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international est organisée afin de permettre d'examiner les activités du CCI et formuler des recommandations à l'intention de la CNUCED et de l'OMC qui en sont les institutions faitières.

C'est donc une occasion tout indiquée pour la délégation de la Côte d'Ivoire de se réjouir de sa collaboration avec le CCI et d'apprécier son appui constant dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR).

Le PACIR, faut-il le rappeler, dans ses volets pilotés par le CCI, vise l'Amélioration du cadre des affaires, le Renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices et en partie la facilitation des échanges. Son exécution donne pleine satisfaction aux secteurs public et privé ivoiriens, en raison de la compétence et de l'efficacité remarquables avec lesquelles elle se déroule et des changements positifs que cela entraîne.

A cet égard, il convient de souligner le rôle majeur joué par le Bureau du CCI à Abidjan. Aussi, me paraît-il indiqué d'exprimer, ici et maintenant, le souhait ardent des autorités ivoiriennes de voir ce bureau maintenu pour le suivi de la mise en œuvre du PACIR et notamment de l'Accord sur la facilitation des échanges pour lequel une assistance est sollicitée en vue de la détermination des catégories et de l'évaluation des coûts relatifs à l'acquisition des capacités de mise en œuvre. Aussi, serait-il indiqué que des fonds soient mis à la disposition du CCI à cet effet.

Par ailleurs, ma délégation saisit cette occasion pour réitérer ses sincères remerciements à l'Union européenne pour le financement du PACIR et sa contribution financière à l'exécution des activités liées à la Facilitation des échanges.

Enfin, elle adresse ses félicitations au CCI et notamment à la Directrice exécutive du CCI, Mme ARANCHA GONZALEZ, pour son dynamisme et l'intérêt plus croissant qu'elle accorde aux organisations régionales et aux pays de l'Afrique de l'ouest.

Je vous remercie.